

MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, de la susdite municipalité, qu'il y aura session régulière du conseil municipal le 19 août 2019 à 19 heures au 351, rue Turgeon à Hébertville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

Dérogation mineure portant sur l'article 5.5.7.2 du règlement de zonage no 364-2004 indiquant que les terrasses lorsqu'établies à un niveau de plus élevé que le terrain contigu de 50cm ou plus doivent être implantées à au moins 1.5m de la limite de la propriété. La dérogation mineure vise à régulariser la galerie existante à la limite de la propriété.

Dérogation mineure portant sur l'alinéa 4 de l'article 5.5.1.5 du règlement de zonage no 364-2004 qui indique que le garage doit être à une distance de 1m d'une ligne électrique. La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation du garage à 0.50m des fils électriques.

Identification du site concerné :

Propriété de M. Régis Lemay située au 419, rue Dumais à Hébertville.
Désignation cadastrale : Lot no 4 684 528 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À HÉBERTVILLE ce trentième jour du mois de juillet deux mille DIX-NEUF.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 30 juillet 2019 entre 8 h et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^{ème} jour de juillet 2019.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier